



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



PRESIDENCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

EISMV/2025/I/0049

AVIS DE RECRUTEMENT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'EISMV de Dakar est un établissement interétatique d'enseignement supérieur à caractère professionnel, doté de la personnalité juridique internationale et de l'autonomie administrative et financière. Elle a été fondée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), en application de la résolution n°10 adoptées par leur conférence à Tananarive (Madagascar) en juin 1966. L'institution a été officiellement consacrée le 29 janvier 1971 avec la signature de la Convention portant création et organisation de l'EISMV de Dakar, par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'OCAM, réunis à Fort-Lamy — aujourd'hui N'Djamena — en République du Tchad. Elle regroupe actuellement quatorze (14) Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'EISMV est reconnue, aujourd'hui, comme un centre d'excellence pour la formation vétérinaire par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ainsi qu'un centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) pour la formation des vétérinaires officiels et le contrôle des médicaments vétérinaires. Ses missions fondamentales sont l'enseignement, la recherche et l'expertise. Elle est dirigée par un Directeur Général, nommé par un conseil d'administration à l'issue d'un appel à candidatures, pour un mandat de cinq (05) renouvelable une fois. Le mandat de l'actuel Directeur général renouvelé en janvier 2021, arrive à son terme le 31 décembre 2025.

C'est dans ce contexte que, conformément à la décision n°10 /CA/2025 de la 54^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, tenue à Lomé au Togo les 21 et 22 novembre 2025, le Président du Conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) à procéder à l'ouverture du poste du Directeur général de l'EISMV. Ce poste de Directeur Général est exclusivement ouvert aux nationalités des pays membres.

5077 – Dakar – Fann (SENEGAL)

(: (221) 33 865 10 08 / Fax (221) 33 825 42 83

Site Web: www.eismv.org – E-mail: contact@eismv.org - directiongenerale@eismv.org



Code:

6JSCE22IY



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



2. FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général, est nommé par le Conseil d'administration conformément à la Convention et au Statut de l'EISMV de Dakar.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration de l'EISMV, le Directeur Général agit au nom de l'Ecole et la représente à l'égard des tiers. Il/elle est l'ordonnateur principal du budget de l'Ecole, exécute les décisions du Conseil d'administration et veille à leur application au sein de l'établissement. Il/elle est responsable en premier chef du fonctionnement de l'EISMV devant le Conseil d'administration.

A ce titre le Directeur général est chargé des activités principales suivantes :

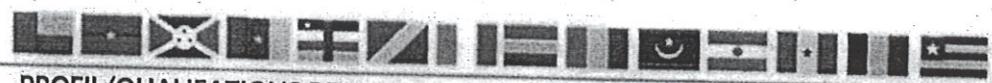
- veiller à la bonne gestion administrative, académique et financière ainsi qu'à la planification et la gestion de l'ensemble des ressources humaines, matérielles, et informationnelles de l'Ecole à la lumière des orientations stratégiques établies par le Conseil d'administration ;
- coordonner les activités de formation, de recherche et de coopération ;
- présenter chaque année un rapport d'activités au Conseil d'administration ;
- préparer les réunions du Conseil d'administration et assurer l'exécution de ses délibérations ;
- procéder au recrutement des personnels dans les conditions fixées par leurs statuts et en conformité avec les textes en vigueur ;
- prononcer les affectations dans les différents services de l'Ecole ;
- noter, en dernier lieu, le personnel de l'Ecole ;
- prendre ou proposer, selon le cas, des sanctions disciplinaires motivées et veiller à leur application ;
- décerner des encouragements et des témoignages de satisfaction au personnel ;
- accorder les congés et autorisations d'absence dans les limites prévues par les statuts et la législation de l'Etat siège ;
- préparer le budget et les comptes administratifs de l'Ecole ;
- développer l'axe d'autofinancement de l'institution à travers des projets ;
- négocier et signer les accords avec des tiers conformément à la Convention de l'Ecole.

3. CONDITIONS INDISPENSABLES

- être ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Ecole, autre que l'Etat siège et les Etats occupant déjà les postes de Agent comptable (TOGO) et de Secrétaire général (BENIN) de l'EISMV ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être en position régulière au regard des lois et règlement en vigueur dans son Etat ;
- être âgé de 40 ans au moins et 59 ans au plus ;
- n'avoir jamais occupé ce poste ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour occuper efficacement l'emploi postulé.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



4. PROFIL/QUALIFICATIONS REQUIS

Le/la candidat(e) doit :

- avoir le grade de Professeur Titulaire, de Directeur de Recherche dans le domaine des sciences et médecines vétérinaires ou dans un domaine lié aux sciences naturelles et agronomiques ou tout grade reconnu en équivalence par le CAMES. A défaut, il/elle doit avoir le grade de Maître de Conférences ou Maître de Recherche du CAMES et justifier au moins de cinq (05) ans d'ancienneté dans son grade ;
- avoir une expérience confirmée en gestion administrative d'institutions d'enseignement supérieur ou de recherche notamment en sciences et médecine vétérinaires ou en sciences naturelles et agronomes, en coopération scientifique ou coordination de projets ;
- avoir une expérience en leadership, management académique et coordination de programmes internationaux ;
- avoir des compétences en management et gouvernance, notamment gérer des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles et mobiliser des ressources, représenter l'institution auprès des Etats membres, et des partenaires régionaux et internationaux, élaborer et à mettre en œuvre une vision stratégique pour l'EISMV ;
- avoir des compétences techniques en particulier la connaissance des enjeux de la profession vétérinaire, de la santé animale, la santé publique et du développement agricole dans l'espace EISMV, la capacité d'assurer l'excellence académique et la conformité aux normes internationales et la capacité avérée à gérer la recherche et la promotion de la recherche scientifique et l'innovation ;
- avoir des qualités personnelles de leadership affirmé, du sens de la responsabilité, du relationnel et de la représentativité, mais aussi la capacité d'écoute et de communication, la capacité à fédérer et à prendre des décisions, l'esprit d'ouverture et d'innovation, le sens de la rigueur, de l'organisation et de la diplomatie, l'esprit d'initiative et d'analyse, l'intégrité et éthique professionnelle, et l'expérience de négociations de haut niveau.

5. REMUNERATION

Le niveau de salaire est proportionnel aux qualifications et à l'expérience du candidat, suivant les récents réaménagements.

Au salaire s'ajoutent les avantages ci-après :

- logement et véhicule de fonction ;
- prise en charge des frais médicaux à hauteur de 80 % ainsi que ceux pour le conjoint et les enfants ;
- prise en charge avec un forfait trimestriel des frais de scolarité des enfants ;
- prise en charge du billet d'avion (aller/retour) pour son pays d'origine une fois tous les deux ans ainsi que pour le conjoint et les enfants ;
- exonération fiscale sur le mobilier et appareils importés dans les six (6) premiers mois à compter du recrutement ;
- exonération de l'impôt sur le revenu conformément à l'accord de siège signé entre l'EISMV et la République du Sénégal ;
- assurance maladie et une pension retraite.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



6. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Président du Conseil d'administration ;
- une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'administration ;
- un *curriculum vitae* détaillé certifié exact ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes et toutes autres pièces pouvant valoriser le candidat ;
- Un certificat de visite et de contre-visite délivré par les autorités médicales agréées par l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Un extrait d'acte de naissance ou de tout document en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire (Bulletin n°3) datant de moins de trois mois ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- deux lettres de recommandation en provenance de deux (2) référents localisés en dehors du pays du candidat ;
- un projet institutionnel précisant la vision du candidat.

7. LIEU D'AFFECTATION

Siège de l'EISMV - Dakar (République du Sénégal)

8. DUREE DU MANDAT

La durée du mandat est de cinq (05) ans, renouvelable une fois.

9. MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers complets doivent être transmis au plus tard le **30 janvier 2026 à 16H00** à la fois par mail et en version physique, délai de rigueur.

Les dossiers doivent obligatoirement être transmis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur du pays du candidat

- **Dossier électronique** : par voie électronique à l'adresse : recrutement@talentsplusafrique.com, en précisant obligatoirement en objet l'intitulé du poste : **Un (01) DIRECTEUR GENERAL (H/F) (REF : TPC 1125R13-DG)**.
- **Dossier Physique** transmis à l'adresse :

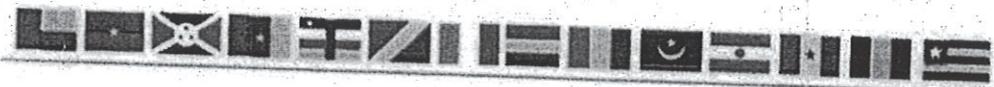
Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar
BP 5077 – DAKAR-FANN (SENEGAL)

NB : Tout dossier ne respectant les deux envois (physique et électronique) sera purement éliminé.

Chaque Etat peut présenter au plus deux (2) dossiers de candidature à ce poste.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



10. PROCEDURE DE SELECTION

Les candidatures seront examinées par le Cabinet de recrutement Talents Plus Afrique conformément à l'article 10 du Statut du Personnel Administratif, Technique et de service de l'EISMV. Les candidats présélectionnés seront convoqués pour une audition.

Fait à Lomé, le 26 novembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Professeur Gado TCHANGBEDJI
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Education nationale, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République Togolaise



Code:

RU7HHIBIHE



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR

PRESIDENCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

EISMV/2025/I/0050

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR

En application de la décision n°10 /CA/2025 de la 54^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, tenue à Lomé au Togo les 21 et 22 novembre 2025, le Président du Conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) a l'honneur de lancer dans les quatorze (14) Etats membres, un appel à candidature pour le poste de Directeur Général de l'EISMV.

Le poste de Directeur Général est ouvert uniquement aux nationalités des pays membres.

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Président du Conseil d'administration ;
- une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'administration;
- un *curriculum vitae* détaillé certifié exact ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes, titres universitaires et toutes autres pièces pouvant valoriser le candidat ;
- Un certificat de visite et de contre-visite délivré par les autorités médicales agréées par l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Un extrait d'acte de naissance ou de tout document en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire (Bulletin n°3) datant de moins de trois mois ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- deux lettres de recommandation en provenance de deux (2) référents localisés en dehors du pays du candidat ;
- un projet institutionnel précisant la vision du candidat.

Les dossiers complets doivent être transmis au plus tard le **30 janvier 2026 à 16H00**, à la fois par mail et en version physique, délai de rigueur délai de rigueur,

- **Dossier électronique** : par voie électronique à l'adresse : recrutement@talentsplusafrique.com, en précisant obligatoirement en objet l'intitulé du poste : **Un (01) DIRECTEUR GENERAL (H/F)** (REF : TPC 1125R13-DG).
- **Dossier Physique** transmis, à l'adresse :

Monsieur le Président du Conseil d'administration de
l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar
BP 5077 – DAKAR - FANN (SENEGAL)

Les dossiers doivent obligatoirement être transmis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur du pays du candidat.

Fait à Lomé, le 26 novembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Professeur Gado TCHANGBEDJI
 Ministre délégué auprès du Ministre de l'Education nationale, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République Togolaise

5077 – Dakar – Fann (SENEGAL)

(: (221) 33 865 10 08 / Fax (221) 33 825 42 83

Site Web: www.eismv.org – E-mail: contact@eismv.org - directiongenerale@eismv.org

